

Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de THONON LES BAINS
Canton d'EVIAN LES BAINS
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald DAVID-CRUZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 20 janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Ayant donné pouvoir : 1

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald, M. VUILLLOUD Gilbert, M. BOVARD Jean-Marie, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. CATTANEO Thierry, M. GRILLET-AUBERT Jacques, M. GUFFROY François-Maxime .

Etaient excusés : M. LEBRASSEUR Fabrice, M. BLANC Didier (pouvoir donné à M. Gilbert VUILLLOUD), Mme CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. MECCA Jean-Louis, M. TRINCAZ Nicolas.

Etaient absents : /

Monsieur Gilbert VUILLLOUD a été nommé secrétaire.

Délibération n°2026.01.002 : Administration générale –

1. **DELIBERATION** portant sur le retrait de la délibération n°2025.12.060 « préemption d'un terrain »

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé et approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24/01/2024,

Vu la complexité d'une procédure de droit de préemption ;

Considérant que la commune achète elle-même le terrain ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

RETIRE la délibération n°2025.12.060 portant sur la préemption prévue par le code de l'urbanisme – Parcelles B2940 et B2942 de Monsieur TICON.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 27 janvier 2026.

Le Secrétaire,

Gilbert VUILLOUD



M. le Maire,

Gérald DAVID-CRUZ

